



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 18 mars 2024

Aide aux producteurs de betteraves en cas de perte de rendement lié à la jaunisse en 2023 – ouverture du guichet de FranceAgriMer

Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, s'était engagé en février 2023 à ce que l'État indemnise les pertes de rendement liées à la jaunisse pour la campagne betteravière 2023. Cette campagne étant arrivée à son terme, la décision de FranceAgriMer a été publiée ce vendredi 15 mars 2024.

Le téléservice associé a ouvert ce lundi 18 mars sur le site de FranceAgriMer (<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crise>).

Ce dispositif a fait l'objet de nombreux échanges avec la filière, notamment aux fins de simplifier au maximum la déclaration.

Le dispositif s'adresse aux exploitants agricoles ayant planté des betteraves en 2023. L'indemnité sera calculée à partir du rendement 2023 de chaque planteur comparé au rendement moyen de référence qui est constitué par la moyenne des rendements des années 2017 à 2019. Comme cela avait été annoncé, le forfait d'indemnisation est de 41,00 € par tonne de betterave.

L'objectif de l'Etat est d'avoir payé tous les dossiers, dont le nombre devrait être limité du fait de la faible jaunisse constatée en 2023 et de son caractère localisé, en début d'été 2024.

Le Ministre a déclaré : « Je remercie les services de l'Etat et de FranceAgriMer, qui, à l'issue de nombreuses discussions avec les représentants de la filière, ont œuvré pour le respect des échéances que nous nous étions collectivement fixées le 30 novembre dernier.

Nous sommes donc au rendez-vous, comme l'Etat l'a toujours été vis-à-vis de cette filière d'excellence de l'agriculture française.

A l'orée des semis 2024, qui pourraient se décaler du fait des conditions de pluviométrie de ces dernières semaines, je veux redire toute ma confiance dans cette filière et l'invite à poursuivre et amplifier les efforts engagés pour prendre les mesures prophylactiques et d'épidémiosurveillance utiles et déployer tous les moyens nécessaires, et notamment ceux issus du plan national de recherche et d'innovation, pour limiter les réservoirs viraux et la prolifération des pucerons ».

Contacts presse

Service de presse de Marc Fesneau
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
75 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv